Le projet photovoltaïque de 80 hectares entre Mondalazac et Cadayrac

porté par Voltalia – Pierre Lapeyre- Mulliez-Paul de La Panouse,

dit « La Fumade » : *c'est l'Enfumade !*

Sommaire :

P. 2-3....Le Causse Comtal : la source d'inspiration du peintre Soulages bafouée ?
Une opposition ferme et qui grandit !

P. 4....Le Canard Enchaîne consacre un article à notre mobilisation !

P. 4-5....Voltalia, l'œil moqueur du Touroulis vous défie !

P. 5-9....« Voltalia, un industriel à la campagne », une farce en 5 scénettes
Premier revers pour le projet photovoltaïque de Voltalia-Mulliez-Lapeyre-La Panouse !
Avis très sévère et défavorable donné par la MISAP de la Préfecture de l'Aveyron

P. 9-12....L'agrivoltaïsme est une aggravation des difficultés du monde agricole
L'endettement de Pierre Lapeyre est-il la raison de ce projet ?
Des discours promotionnels de Pierre Lapeyre en contradiction avec ce projet
Une très mauvaise publicité pour la coopérative Célia
Une zizanie dans les prix du foncier sur le Causse Comtal et alentours

P. 12....Le Com(p)t(abl)e Paul de La Panouse dans la panade

P. 13-18....Le Causse Comtal est un réservoir majeur de biodiversité.

P. 18-23....Qui est Voltalia, l'industriel qui envahit le Causse Comtal ?
Enquête de Tomjo « La Troisième révolution industrielle des Mulliez artificialise la vie (la vraie) »
Au Brésil, Voltalia récolte le vent et sème la tempête, par l'ONG Robin des Bois, 12 juillet 2022

P. 23-25....Notre positionnement en tant qu'habitants et paysans sur l'agrivoltaïsme

P. 26-27....Organisations qui nous soutiennent et dénoncent ces projets

Le 1er août 2022 par le collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal
touroulisducaussecomtal@gmail.com
Site : CCAVES.ORG

La source d'inspiration du peintre Soulages bafouée ?

En introduction, nous soulevons ce point. Le Causse Comtal est connu par les biographes du peintre Soulages comme étant l'une des premieres de source d'inspiration du peintre lorsqu'il allait de Rodez à Conques (via l'ancienne route- qui longe les projets des industriels). La rugosité de sa peinture viendrait pour partie des paysages caussenards médiévaux, emplit de dolmens du Causse Comtal.
Rappelons encore que la Causse Comtal est l'un des plus riches en dolmens de France. La Charte Paysagère Dourdou Causse et Rougier écrite par les deux communautés des communes (Comtal-Lot et Truyère et Conques-Marcillac) explique que *«Le territoire recèle un très grand nombre de dolmens, tumuli et sites préhistoriques. Les communes de Rodelle et Salles-la-Source sont les deux communes de France qui ont le plus de mégalithes sur leur territoire».* Salles-la-Source en compterait 250 !

A l'heure où ce peintre est le plus connu de France, et où les élu.es aveyronnais et des communes concernées se targuent de la « route Soulages » qui sert à certain élu.es de Cheval de Troie pour gentrifier le Vallon (en expulsant un lieu associatif historique de Marcillac), il est tout de même étonnant que des industriels tel Voltalia osent continuer à mettre en péril ce Causse porteur d'une si grande renommée et historiquement associé à ce peintre. Le lien entre Soulages et les dolmens du Causse Comtal sont notables : le dolmen de Montaubert à quelques pas du projet JP Energie et à quelques encablures du projet Voltalia est cité dans un récent film[1]. Il fait aussi don au musée Fenaille des résultats d'une fouille de dolmen[2]. Le Conseil Départemental en charge du tourisme ne trouve t'il rien à redire ?

Voltalia : prenez garde au profond noir du tindoul dans lequel vous vous engouffrez !

Une opposition ferme et qui grandit !

Aujourd'hui 52 organisations départementales, régionales et d'ampleur nationale s'opposent à ces projets (voir la liste en annexe), ainsi que des élu.es locaux, deux députés aveyronnais, la commune de Salles la Source, la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, des autorités départementales, la Région Occitanie et plus de 21 000 personnes qui ont signées notre pétition !

Rappel des précédents événements : après 18 mois de mobilisation, le 14 mars 2022, AKUO vient d'abandonner son projet de 75 hectares sur les terres de Jerôme Dallo à Sanhes et de Jean-Luc Favié à La Gougalie sur la commune de Salles la Source.[3] Une première victoire qui inaugure les suivantes ! Suite à quoi nous avons plongé dans un profond sommeil le second projet porté par JP Energie... qui n'est pas prêt de se réveiller !

Jamais 2 sans 3 !

Mais telle une tâche de cambouis sur le Causse Comtal il reste le projet industriel de Voltalia sur 80 hectares qui défigurera pour des décennies un paysage « relique quasi médiéval » comme l'explique la Charte Paysagère Dourdou Causse et Rougier écrite par les deux communautés des communes.

Cet industriel contribuera à détruire l'agriculture du territoire en la rendant dépendante de l'industrie électrique, et attentera à la zone concentrant la plus riche biodiversité du Centre-Ouest Aveyron telle que décrite par les autorités du département. Voltalia, profitant aussi des difficultés des éleveurs à s'en sortir face aux marchés agricoles, propose de rendre dépendant la famille Lapeyre, éleveurs à Mondalazac, à la production d'énergie et aussi aux belles rémunérations de locations de leurs terres qu'ils pourraient en tirer.

[1]Éclairer la Nuit. Regards poétiques entre Pierre Soulages & Léopold Sédar Senghor
[2] https://musee-fenaille.rodezagglo.fr/expositions/pierre-soulages-un-musee-imaginaire/
[3] https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/communique-AKUO-KO-mars-2022.pdf

Combien la famille Lapeyre et le Comte de La Panouse vont toucher en louant leurs terres à Voltalia ? Nos estimations varient entre 2 500 et 5 000 euros l'hectare par année. Soit pour un projet de 75 hectares, ces familles seraient rémunérées entre 187 000 et 375 000 euros par année, qu'ils pourraient cumuler avec la PAC ! On comprend mieux leurs motivations… qui n'ont rien d'écologique.

Voltalia est une multinationale de l'énergie. Détenue entre 85 % et 94 % par la famille Mulliez, numéro 1 dans le secteur de la grande distribution en France (Auchan, Decathlon, Pimkie, Kiabi, Boulanger, Flunch, Kiloutou, Leroy Merlin, Norauto[4]).
Cette famille, la 5ème plus riche de France avec 32 milliards d'euros, plutôt que d' installer des panneaux sur ses propres zones commerciales, des friches, anciennes carrières tel que le préconise l'ADEME dans son rapport de 2018, préfère pour des questions de rentabilité, venir détruire des zones au patrimoine millénaire, proche des chemins des Dolmens, des châteaux, et de l'antique départementale D27. Les propriétaires et locataires responsables de cette aberration sont Pierre Lapeyre et le comte Paul de La Panouse. Nous ne savons pas si Cazes et Mouysset font encore parti du projet.

Récemment La MRAE (l'Autorité Environnementale de l'Occitanie) s'est de nouveau exprimée spécifiquement contre les projets du Causse Comtal : « *de nombreux projets, souvent avec des ampleurs très importantes, prennent place sur des secteurs à enjeux environnementaux, comme ici* ***dans un réservoir de biodiversité****. Ces projets relèvent plus d'une* ***recherche d'opportunité foncière***»[5].

Le Député Stéphane Mazars s'oppose au projet Voltalia et nous l'a confirmé en juin 2022 : *« en ce qui me concerne, je rejoins la position exprimée par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron (qui s'oppose fermement) je vous assure de mon soutien. »*

Mme Anne Blanc, député aveyronnaise lors de la précédente législature s'est opposé fermement au projet similaire et voisin porté par AKUO et a demandé à Mme la Préfète de s'y opposer car, dit-elle, le Causse Comtal est *« un territoire remarquable (…) je ne doute pas de la prise en compte de la préservation des espaces naturels de notre territoire et de toute la vigilance de vos services en charge de l'instruction de ce type de projet afin que l'atteinte de nos objectifs ambitieux en matière de photovoltaïque se fasse en bonne cohérence avec les autres enjeux du Gouvernement en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.»*[6].

Un fléau s'abat sur le Causse Comtal

Interrogée spécifiquement sur ces projets, la Présidence de la Région Occitanie, en séance plénière du 17 décembre 2020, a exprimé son total désaccord avec les velléités de Voltalia et de la famille Lapeyre : *« (…) On ne peut pas dire que l'on ne partage pas la position (celle de notre collectif-ndr), les terres agricoles elles sont rares et elles méritent d'être préservées.* ***Le développement tel qu'il vient d'être cité peut parfois paraître comme un fléau*** *(la stratégie de la Région qui reprend la trajectoire Région à énergie positive) montre très bien (…) que l'on ne doit pas le faire au détriment des zones agricoles ou* ***des zones où la biodiversité est présente comme celles que vous avez cité*** *(…). Au contraire on a privilégié des espaces en toitures, des espaces artificialisés, les milieux dégradés comme parfois les friches ou les décharges (…) nous avons aussi encouragé le développement à travers des parcs citoyens (…) mais effectivement l'on ne peut que regretter que certains gros développeur puissent s'affranchir d'un certain nombre de sujet que nous portons»* [2].

[4] https://www.lesechos.fr/2016/02/energies-vertes-lenvolee-de-voltalia-la-pepite-des-mulliez-203086
[5] http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/mrae_occitanie_bilan_activite_2021.pdf
[6]https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/21157-V.Michel-Moreaux-projet-photovoltaique-Causse-Comtal.pdf
[7] https://www.laregion.fr/Suivez-en-direct-l-assemblee-pleniere-du-17-decembre?var_mode=calcul

Le Canard Enchaîne consacre un article à notre mobilisation, en juillet 2022 !

Les campagnes tombent dans le panneau

EN 2011, un nouveau concept fait son apparition : l'agrivoltaïsme. Il s'agit de faire coexister, sur un même terrain, « une production électrique significative » et « une production agricole significative ». En clair : on pose des panneaux solaires au-dessus d'un champ, d'un pré, de vignes, et le tour est joué. En 2018-2019 l'Ademe, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, se penche sur la question. Pour elle, l'agrivoltaïsme n'a guère d'avenir, puisque les toitures suffiront. Celles des bâtiments industriels et commerciaux, mais aussi celles des parkings et des sites pollués. En les équipant de panneaux solaires, on peut produire 176 gigawatts d'électricité, calcule-t-elle. Soit bien plus que l'objectif affiché de 100 gigawatts par Macron pour 2050.

Depuis, l'Ademe a changé son fusil d'épaule. La raison ? Poser des panneaux sur les toits nécessite des travaux de renforcement des charpentes onéreux. Alors qu'au sol ça ne coûte rien. Donc *« le marché privilégie les installations au sol »*. Les gros producteurs d'électricité, parmi lesquels on croise régulièrement des géants comme TotalEnergies Renouvelables, EDF Renouvelables et Engie, louent des terres, posent les panneaux, récupèrent l'énergie produite, la revendent à EDF (qui l'injecte dans le réseau) à des prix garantis par les pouvoirs publics pendant vingt ans. Pas moins de 200 projets agrivoltaïques dénombrés dans tout le pays… Convaincue, la FNSEA a signé l'an dernier une « charte de bonnes pratiques » avec EDF Renouvelables. C'est que ça rapporte gros. En Tarn-et-Garonne, 1 ha de champ de blé ou d'orge peut se monnayer dans les 1 400 euros. Le même hectare couvert de panneaux photovoltaïques peut se louer jusqu'à 5 000 euros à l'année !

Pourquoi refuser cette manne ? Pourquoi, dans l'Aveyron, pas moins de 52 organisations écolos et paysannes, mais aussi des maires, des députés, la chambre d'agriculture, se battent-ils résolument contre trois projets agrivoltaïques d'un total de 200 ha ? Pourquoi la Confédération paysanne de ce département réclame-t-elle carrément l'*« interdiction des centrales photovoltaïques sur les terres agricoles, naturelles et forestières »* ?

Parce que, disent ses adhérents, *« nous défendons un rapport sensible au monde »*. Parce qu'*« un parc photovoltaïque sur des terres agricoles et naturelles, quelles que soient sa surface et son implication citoyenne, s'apparente à une zone industrielle »*. Parce que *« l'unique raison de la pression industrielle actuelle sur les terres agricoles, naturelles et forestières est financière »*. Parce qu'*« il est nécessaire d'amorcer la désescalade de la puissance technologique afin que les paysan.nes puissent travailler la terre eux-mêmes sans être dépendants de l'agro-industrie »*.

Le quinquennat sera écologique ou ne sera pas.

Jean-Luc Porquet

● Lire aussi le dossier « Agrivoltaïsme » paru en juin dans « Campagnes solidaires », le mensuel de la Confédération paysanne.

Voltalia, l'œil moqueur du Touroulis vous défie !

Cet oiseau, aussi nommé à œdicnème criard, véritable emblème du Causse Comtal, est mis en danger par ce projet. Récemment un documentaire tourné sur le Causse Comtal vient d'y être consacré[8]. Le Touroulis a été recensé depuis des années sur ces terres impactées ainsi qu' à proximité de Muret-le-Château et de Salles la Source par la LPO de l'Aveyron. Il est impératif de le sauvegarder.

En effet *« en 2018, la LPO Aveyron a constaté une chute de près de 40 % des effectifs en moins de 10 ans (…) Alors, en Aveyron comme ailleurs, il reste "primordial de conserver des espaces où l'Homme n'intervient que peu. il y a des choses perceptibles par le grand public et d'autres qui le sont moins". "On peut se dire qu'en Aveyron, nous sommes plus privilégiés qu'ailleurs. Ce n'est qu'en partie vrai, explique Rodolphe Liozon. L'artificialisation des sols nous concerne. »* (Directeur de la Ligue de Protection des Oiseaux en Aveyron).

Cet oiseau a une aire de chasse nocturne plus large que les lieux de recensement. Considérant que tout hectare pris sur ces terres réduira les aires de séjour et de chasse de cet oiseau. Touroulis, dont la plus forte population de la région se situe sur le Causse Comtal[9].

[8] https://www.centrepresseaveyron.fr/2022/02/12/touroulis-un-documentaire-au-coeur-des-causses-aveyronnais-10106761.php
[9] https://vimeo.com/366550286

La LPO Aveyron précise qu'une *« étude menée en 2010 avec l'ONCFS a montré que les effectifs nicheurs étaient estimés entre 100 et 130 couples,* ***principalement sur le causse Comtal*** *(50 % de la population) (…) Nous constatons depuis plusieurs années une disparition progressive de cette espèce qui nous inquiète vivement. Alors que plus de 200 oiseaux été comptabilisés en 2010, seuls 73 ont été observés cette année. Les hypothèses de son déclin peuvent être multiples : disparition de son habitat (urbanisation, fermeture progressive lié à l'abandon du pastoralisme, intensification agricole), baisse de sa ressource alimentaire, dérangements répétés.* ***Les sites auxquels ils sont extrêmement fidèles années après années doivent être impérativement préservés, il y a urgence, sinon sa disparition future semble inéluctable*** *»*[10].

La fiche de la ZNIEFF de type 1 Cadayrac où se situe ce projet explique *« Ces milieux accueillent également l'œdicnème criard (Burhinus oedicnemus), un oiseau limicole terrestre typiquement caussenard en Aveyron. Il existe sur le site plusieurs couples nicheurs, ainsi qu'une zone de regroupement pré-migratoire avec un effectif de plus de 20 individus »*[11]

Selon l'UICN il est classé vulnérable sur Liste rouge des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées classé[12]

Dénommé aussi Touroulis, espèce patrimoniale, il est un oiseau très protégé. **D'ailleurs, le 12 octobre 2021 quant au projet AKUO (abandonné en mars 2022), la MRAE avait déjà émis un sévère avis sur la destruction d'habitat du touroulis et du Torcol fourmilier:** ***« la Pie-grièche à tête rousse, la Fauvette orphée, l'Oedicnème criard et le Torcol fourmilier (…) La MRAe considère que les mesures d'évitement et de réduction proposées ne sont pas assez protectrices pour les espèces (l'emprise du projet auraient dû conduire à un évitement strict, avec une zone tampon suffisante, pour s'écarter des secteurs où les espèces nichent) et qu'elles n'empêcheront pas la destruction d'habitats et de fonctionnalités écologiques, ce qui conduira une partie des individus à abandonner le site et à rechercher un site de substitution pour nicher, se reproduire et/ou chasser ».***

« Voltalia, un industriel à la campagne »

Une farce en 5 scénettes, dans lesquels Voltalia conseille à des riverains de vendre leur maison et de partir loin de leur projet industriel de photovoltaïque sur le Causse Comtal…

Pour ce projet de Voltalia, 80 hectares de terres agricoles vont être recouvertes par des panneaux de 4 mètres de hauteur, entre **Mondalazac, Les Casernes du Ferrals et Cadayrac.**

Les propriétaires des casernes des Ferrals nous expliquent qu'il y a *« danger pour l'activité économique des casernes de ferrals. Le domaine de ferrals a depuis 6 ans développé une activité d' hébergement touristique. Aujourd'hui nous avons une capacité de 12 couchages repartis sur 2 hébergements. Ce sont entre 150 et 200 personnes à l'année qui résident dans ce lieux. Nous souhaitons développer nos activités en investissant dans l'autre bâtiment du site. C'est pour cela que nous avons quitté nos emplois respectifs afin de se consacrer à leurs hébergements. Pour rappel le site des casernes de ferrals est l'ancienne habitation des mineurs. Le projet de voltalia n'est absolument pas compatible avec le site et l'activité proposés. La destruction du causse et de tout son environnement serait fatal pour l'activité touristique du plateau ».*

Mr Alibert, le maire de Salles-la-Source où se déroule se projet, qui est aussi président de l'Office du Tourisme, va t' il laisser faire cela ?

[10] https://aveyron.lpo.fr/chute-alarmante-des-populations-doedicneme-criard/
[11] https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/730030039.pdf
[12]Liste rouge des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées

Une journée parmi les autres, sur le Causse, les chargés d'affaire de Voltalia croisent cette famille.
Via des notes et beaucoup de travail, nous reconstituons de la meilleure mémoire possible les propos échangés entre eux. Assurément, Voltalia ne nous tiendra pas rigueur, d'essayer de l' être...

Scène 1
En cet échange fut abordé le calendrier des rénovations des gîtes et le choix d'attendre d'y voir plus clair pour cette famille (afin de savoir si le projet Voltalia se fait ou non) avant d'investir plus avant dans leurs travaux de rénovation des gîtes. Heureusement Voltalia a réponse à tout.

*Les Ferrals : Comment vous voulez qu'on fasse ?

*Chargés d'affaire de Voltalia : Le plan cela pourrait être aussi de rénover, de remettre tout en ordre et de vendre. Nous on va pas vous mentir en disant qu'il n' y a pas d' impact en faisant du photovoltaïque. Moi j'habite à côté d'une centrale nucléaire.

*Les Ferrals : Vous y avez été parce que la maison elle était pas chère ?

*Chargés d'affaire de Voltalia : Enfin oui, elle était à un prix normal, elle était au prix du marché.

*Les Ferrals : Au prix du marché de la centrale nucléaire !

Scène 2
où l'on découvre que tout ne se marchande pas...

*Chargés d'affaire de Voltalia : Lors du chantier ce que l'on peut s'engager à faire, c'est passer une convention d'occupation des lieux, chez vous à proximité immédiate du site.

*Les Ferrals : Non !

Scène 3,
dans laquelle l'on découvre que 40 cm de « broussailles » protègent les veaux... et que la beauté et l'usage d'un territoire sont relatifs à l'argent dans lequel les panneaux nous font tomber.

*Chargés d'affaire de Voltalia : Votre inquiétude c'est par rapport à votre activité touristique ?

*Les Ferrals : Les gens ne reviendront plus louer, pour eux cela pète tout, c'est plus Ferrals, ils ne sont plus dans une zone de nature. Les gens regardent l'environnement avec google avant de louer, il y a des chemins de randonnée partout. Vous voyez cela, vous ne louez pas.

*Chargés d'affaire de Voltalia : Sur votre site par exemple, vous pouvez mettre des photos explicatives sur qu'est-ce que le parc solaire.

*Les Ferrals : Mais c'est pire, c'est pire ! Les gens qui viennent ici c'est des gens ils sont proches de la terre.

*Chargés d'affaire de Voltalia : J'ai fait un de mes stages dans le Cantal où il y avait un parc éolien, ils en ont fait un atout touristique. Ce parc c'est aussi une installation industrielle dans la campagne. Vous pouvez mettre des photos avec des vues depuis les fenêtres des chambres pour montrer que l'on voit pas, si tant est que l'on voit pas... Et après peut être on peut vous proposer un accompagnement pédagogique autour de cela, on peut mettre à disposition des panneaux...

*Les Ferrals : ... non pas pédagogique, psychologique !

*Chargés d'affaire de Voltalia : Aussi il y aura un débroussaillement, mais pas en totalité. L'idée c'est de maintenir des broussailles à 40 cm parce que les veaux (de la famille Lapeyre) ils naissent dehors et ils ont besoin de se protéger aussi ».

(Hum...40 cm de « broussailles » pour protéger des veaux... ?)

Scène 4
où l'on apprend que les feuilles tombent en hiver...

*Chargés d'affaire de Voltalia : « On envisage de planter une haie de frêne pour amplifier la masse boisée.

*Les Ferrals : Oui mais l'hiver ?

* Chargés d'affaire de Voltalia : Comment cela l'hiver ?

*Les Ferrals : Bien ils perdent les feuilles.

*Chargés d'affaire de Voltalia : Mais si vous avez une densité d'arbres plus importante ici, même s'ils sont pas feuillus forcément cela fera une masse plus importante de bois... non ? Vous êtes pas convaincus...

*Les Ferrals : Nous on a des frênes, faut en mettre plusieurs rangées à la limite.

*Chargés d'affaire de Voltalia : Attention il faut que cela reste une zone de pâturage, il faut pas oublier que l'on a une activité agricole. Plus on met de bois sur ces parcelles, moins il y a de l'herbe ».

Scène 5
dans laquelle Voltalia aborde de mystérieuses études agronomiques concernant les projets de panneaux surplombant de l'élevage bovin. Nous constatons alors qu'il s'agit bien d'une expérimentation dont les éleveurs de la famille Lapeyre sont les cobayes et le Causse Comtal le laboratoire.

* Chargés d'affaire de Voltalia : « On est en attente de résultats quantitatifs des études ».

Premier revers pour le projet photovoltaïque de Voltalia-Mulliez-Lapeyre-La Panouse !

Avis très sévère et défavorable donné par la MISAP (Mission Inter-Services Architectures et Paysages) de la Préfecture de l'Aveyron.

En février 2022, La MISAP (Mission Inter-Services Architectures et Paysages de la préfecture de l'Aveyron) vient d'émettre un avis très sévère et défavorable au projet Voltalia. En résumé la MISAP se fait incisive et dit à Voltalia d'aller voir ailleurs. **Selon la préfecture, le projet Voltalia-Lapeyre est une remise en cause totale de l'identité paysagère du Causse Comtal qui risquerait de devenir un paysage industriel**.

Extraits :

Concernant le paysage, les services de l'État et le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) *« s'accordent pour indiquer que les enjeux paysagers du projet sont forts (…)* ***ce projet remet en cause l'identité et la qualité paysagères de ce petit causse. La taille réduite de ce causse rend incompatible de fait ce projet industriel avec cet espace.*** *La multiplication ou le cumul de plusieurs projets de ce type sur le causse Comtal remet totalement en cause l'identité paysagère de ce causse. Le rapport d'échelle pourrait évoluer et être inversé entre un paysage naturel et un* ***paysage industriel*** *»*.[13]

L'Office Français de la Biodiversité ***« préconise un évitement total de la zone du projet. En effet, la zone du projet est celle où il y a la présence de la plus grande diversité de flore protégée. L'installation de panneaux va modifier les températures et l'ombrage et ainsi avoir un impact sur les conditions de développement de la flore locale très particulière ».***

Le département autorité environnementale (DAE) de la DREAL Occitanie « précise que le choix de la zone d'étude ne respecte aucune des doctrines sur le choix d'implantation de photovoltaïque au sol (…) **un évitement strict doit être opéré sur la présente zone d'étude. Le secteur du présent projet est un des plus emblématiques du causse comtal.** Le projet va modifier durablement la qualité des habitats naturels en présence. (…) Le secteur connaît de forts enjeux environnementaux mais également paysager et patrimoniaux ».

La MISAP explique de ces terrains du Causse Comtal qu'il s'agit d'une zone emblématique de **milieu ouvert ou semi-ouvert** où se trouve la présence d'une grande diversité de faune et de flore protégés. Ainsi selon les services du département, cette zone présente des « habitats naturels de pelouses calcicoles sèches à très sèches à l'état bon ».

La Chambre d'Agriculture de l'Aveyron contre ce projet !

A l'occasion de la MISAP elle a rappelé sa nette opposition au projet Voltalia :« la chambre d'agriculture rappelle la motion de la chambre relative aux projets photovoltaïques sur les terres agricoles du 26 novembre 2021 qui demande un moratoire sur ce type de projet. La chambre est défavorable à ce type de projet ». La Chambre a en effet voté deux motions contre tous les projets photovoltaïques sur des terres agricoles, qu'ils soient qualifiés « d'agrivoltaïque » ou non[14].

[13]https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/communique-misap-n-9-14-mai-2022.pdf
[14] https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Motion-Conf12-projets-photovoltaiques-Session-26-11-2021.pdf
https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Motion_Chambre_Foncier.pdf

Elle explique dans ses **motions du 15 mars 2021 et du 26 novembre 2021** : *« les terres agricoles ont une vocation nourricière et ne doivent pas être mise en concurrence avec la demande énergétique croissante [...] Que les projets photovoltaïques sur les terres agricoles – aussi appelés projets d'agrivoltaïsme [...] posent d'ores et déjà de nombreux problèmes sur le terrain : renchérissement et spéculation sur le foncier, concurrence entre destination alimentaire et énergétique des surfaces agricoles et risques accidentels incendies ; Que des sociétés photovoltaïques se tournent de plus en plus vers les terres agricoles aveyronnaises pour installer de panneaux photovoltaïques par effet d'opportunité et intérêt financier. (Rappellent) Que l'accès au foncier demeure le premier frein à l'installation ; (Demande) que de nouvelles surfaces ne soient pas attribuées à des propriétaires exploitant.e.s ayant volontairement artificialisé une partie de leur SAU »*

« Le modèle de développement d'un département rural comme l'Aveyron, avec une faible densité de population, ne doit pas chercher à imiter celui de zones urbaines ou péri-urbaines [...] De nombreuses terres agricoles ont été trop souvent artificialisées pour permettre la construction de zones d'activités et zones commerciales ; La construction de routes et le développement de projets photovoltaïques au sol vont condamner la vocation agricole de surfaces.»;

Rappelons aussi que **« La Charte Paysagère Dourdou Causse et Rougier »**[15] qui engage tous les élu.e.s des Communautés des communes Conques-Marcillac et Comtal-Lot et Truyère concernées par les projets, leur intime d' *« être prêt à arbitrer et à pouvoir choisir de préserver l'environnement »* (p.82).
Cette Charte indique la nécessité de préserver la pérennité et la qualité du paysage du Causse Comtal et particulièrement du côté de Cadayrac: ***« La RD 27 de Curlande, Bezonnes à Marcillac Vallon**, qui suit un antique parcours entre dolmens, tumuli, monuments médiévaux et paysage caractéristique de Causse. Objectifs. **Conserver la qualité paysagère le long de ces itinéraires** en menant une réflexion et une action concertée intercommunale : covisibilité proche ou lointaine » (p.63) « L'objectif est de conserver l'aspect panoramique de ces points de vue et de ces voies qui sont des fenêtres ouvertes sur le paysage identitaire du territoire »*. (p.65). **Le projet Voltalia se verra depuis la RD 27 ! (il ne se verrait pas que nous nous y opposerions tout de même)**

La Charte Paysagère Dourdou Causse et Rougier met en avant que ce *« Causse tel qu'on le voit encore, avec ses pelouses sèches, issues de l'agro- pastoralisme répété depuis des siècles, ses zones de bocage au parcellaire ceint de murets et de haies vives, **est un paysage quasi médiéval. Il est réellement un paysage relique** en voie de disparition ».*

L'agrivoltaïsme est une aggravation des difficultés du monde agricole

L'endettement de Pierre Lapeyre est-il la raison de ce projet ?

Nous apprenons qu'en 2012 Pierre Lapeyre avait 851 000 euros de dettes, avec un taux d'endettement de 80 %[16]. Nous ne pouvons que déplorer ses difficultés et plaider pour une remise à zéro des dettes des agriculteurs assortie de réelles conditions agro-écologiques. C'est sur cet endettement et le chaos des marchés agricoles que prospèrent les financiers de Mulliez-Voltalia.
Pierre Lapeyre en 2016 dit souhaiter que son « métier nous permette de vivre, parce qu'aujourd'hui c'est malheureux à dire mais sans les primes on est rien. Les bêtes aujourd'hui je les vends le même prix qu'en 76, donc si on nous enlève les aides c'est finit, je suis pas le seul »[17]

[15]https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/charte-paysagere-1.pdf
[16]https://www.aveyron-bio.fr/fr/apaba/documents/Lapeyre-version-2012.pdf
[17]https://www.youtube.com/watch?v=BtnUNSI7HG8

Pourtant Voltalia ne fait que légitimer les difficultés du monde agricole et proposant aux agriculteurs et agricultrices une dépendance accrue à des groupes financiers de l'énergie et à leur logique de rentabilité. **En ce cas précis Voltalia-Mulliez ne propose t-il pas cyniquement de rendre dépendant les éleveurs auprès de la filiale énergie de Mulliez, tout en maintenant leur dépendance à la filiale grande distribution (carrefour, etc..) de Mulliez ?**

Les arguments fallacieux des éleveurs et de Voltalia-Mulliez nous feraient oublier la principale question. Combien la famille Lapeyre et le Comte de La Panouse vont toucher en louant leurs terres à Voltalia ? Nos estimations varient entre 2 500 et 5 000 euros l'hectare par année.
Pour un projet de 75 hectares, ces familles seraient rémunérées entre 187 000 et 375 000 euros par année. Là est le principal motif d'apparition de ces projets auprès d'éleveurs dans le contexte difficile de l'élevage aujourd'hui. L'on comprend donc mieux la motivation des éleveurs, qui se laissent acheter pour de telles sommes.

Nous l'avons vu en introduisant ce paragraphe, Lapeyre et Voltalia déplorent les difficultés de l'élevage bovin. Mais le sol du Causse Comtal est mieux adapté aux ovins. N'est-ce pas trahir « la marque d'une richesse agricole ancestrale » que de mettre 80 hectares de panneaux industriels pour pallier les difficultés actuelles de l'élevage ?

Signalons aussi que P. Lapeyre est en agriculture biologique[18] mais que l'APABA (association de promotion de l'agriculture biologique en Aveyron) est totalement contre ces projets.

Des discours promotionnels de Pierre Lapeyre en contradiction avec ce projet

Qui plus est dans un document promotionnel de la FRAB[19] (fédération régionale de l'agriculture biologique), il est mit en avant que *« sur les 250 ha de l'exploitation (de Pierre Lapeyre), la majorité sont des prairies naturelles et des parcelles en friche valorisées par le pâturage. Pierre Lapeyre a su parfaitement s'adapter aux plateaux karstiques des Causses,* ***où sapins, buissons et fougères participent au maintien d'une biodiversité importante.*** *Les prairies temporaires sont en rotation avec des céréales(...) Les parcours,* ***les prairies naturelles, les haies de la ferme*** *abritent beaucoup d'espèces, préservant la biodiversité locale. Les Causses font de plus l'objet de réglementations visant à protéger le Séneçon et certains oiseaux de l'habitat (...) Pierre prend soin de couvrir tous ses sols en hiver, limitant leur érosion. De plus, la part des surfaces toujours en herbe de sa ferme représente 75% de sa SAU, protégeant la biodiversité du sol contre les pratiques agricoles (...) La biodiversité et la qualité des sols sont les deux principaux atouts de la ferme.* ***La valorisation des espaces naturels*** *de l'exploitation permet à Pierre de* ***préserver durablement les ressources naturelles de son environnement****.. »*.

Nous voyons que cette présentation diffère totalement avec le projet actuel. Et si *« Pierre prend soin de couvrir tous les sols en hivers »,* est-ce que la FRAB, l'APABA, auraient pu penser que 10 ans plus tard cela serait avec 80 hectares de panneaux photovoltaïques ?

Ajoutons que Pierre Lapeyre dans un article promotionnel en 2017, met en avant son respect des cycles de la nature, du terroir: *« Parfois ça parait long, mais il faut être patient, que ce soit pour les bêtes, pour les céréales ou les prairies, il faut prendre le temps. Laisser le temps aux plantes et aux bêtes de se refaire une santé, de s'implanter, de vivre. Aujourd'hui le consommateur cherche des produits locaux et des produits du terroir, des produits sains. On a une opportunité, nous paysans de la région, de pouvoir leur procurer ces produits là, c'est nos racines »*[20]

[18]https://www.aveyron-bio.fr/fr/apaba/documents/Lapeyre-version-2012.pdf
[19]https://www.aveyron-bio.fr/fr/apaba/documents/Lapeyre-version-2012.pdf
[20]https://languedoclozereviande.fr/pierre-lapeyre/

Est-ce que vos racines, Monsieur Lapeyre ne vous rappellent-elles pas au bon sens ?
« Laisser le temps aux plantes de vivre ».... sous 80 hectares de panneaux ? Ce sont ces derniers et des financiers et non les plantes et les bêtes qui s'implantent favorisant la santé de Mulliez et du Comte de La Panouse.

« On s'accroche à notre terre » déclarez-vous aussi[21].
Parler de terroir, de racines alors que le projet Voltalia va mettre à mal un territoire *« d'agro- pastoralisme répété depuis des siècles, ses zones de bocage au parcellaire ceint de murets et de haies vives, un paysage quasi médiéval (...) un paysage relique en voie de disparition»* (Charte Paysagère Dourdou Causse et Rougier)[22].... n'est-ce pas une belle contradiction ?!

Pierre Lapeyre représente la Coordination rurale, un syndicat proche de l'extrême droite, qui assume de mettre 30 000 hectares de panneaux sur des terres agricoles.

Une très mauvaise publicité pour la coopérative Célia !

Monsieur Lapeyre est aussi membre du CA de la coopérative CELIA[23]. Cette dernière se targue de se démarquer des élevages industriels et met en avant de jolis paysages emplis de fleurs :
« Les pelouses naturelles qui sont entretenues par le pâturage sont d'une grande variété florale. *En effet, sur une même parcelle on y trouve jusqu'à 200 espèces de végétaux différents. Nos éleveurs modèlent l'espace de façon raisonnée. Ici, nous pratiquons un élevage extensif* ***qui est à l'opposé du modèle des élevages intensifs industrialisés*** *(...) Notre élevage traditionnel présente de nombreux avantages pour la planète»*[24].

Image du groupe Célia : imaginez ceci avec 80 hectares de panneaux sur les vaches !

Cette coopérative se dit être l'opposé des élevages industriels. Pourtant comme nous l'avons vu La MISAP (préfecture de l'Aveyron) explique que ***« La taille réduite de ce causse rend incompatible de fait ce projet industriel avec cet espace.*** *La multiplication ou le cumul de plusieurs projets de ce type sur le causse Comtal remet totalement en cause l'identité paysagère de ce causse. Le rapport d'échelle pourrait évoluer et être inversé entre un paysage naturel et un* ***paysage industriel*** ».[25]

Contactée, cette coopérative n'a fait aucun commentaire. Nous n'hésiterons pas à en faire à sa place !

80 hectares industrialisés par des panneaux, c'est en effet un élevage très traditionnel, où d'une grande variété florale !

Quelle jolie vitrine pour cette coopérative !

[[21]https://www.youtube.com/watch?v=BtnUNSI7HG8
[22]https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/charte-paysagere-1.pdf
[23]http://groupe-celia.fr/Page/42/CELIA/Notre-Conseil-d-Administration
[24]http://groupe-celia.fr/Page/48/CELIA-Nature---Environnement
[25]https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/communique-misap-n-9-14-mai-2022.pdf

Une zizanie dans les prix du foncier sur le Causse Comtal et alentours

Ce projet va aussi créer une distorsion dans les prix des terres agricoles que ce projet va créer. Si Rémy Lapeyre décide de changer de voie, qui pourra se payer ses terres agricoles qui auront subies une forte inflation ? Car *« là où un fermage agricole se négocie entre 100 et 150 €/ha, les terres louées dans le cadre d'un projet agrivoltaïque se négocient dix fois plus, parfois au-delà de 2 500 €/ha »*[26].

Les loyers proposés aux propriétaires pour l'installation de centrales PV déstabilisent complètement le marché foncier, avec un rapport de 1 à 10 ou 30 pour le fermage (ex : 150€/ha vs 4000€ pour du PV) et de 1 à 3 ou 6 pour l'achat. Selon certains experts fonciers « considérant les taux proposés, un hectare de terrain couvert de panneaux avec un loyer de 2 000€/ha/an pourrait se valoriser entre 20 000 et 40 000 €/ha[27] » quand le prix moyen des terres libres atteint 5 940€ l'hectare (données FNSAFER 2021) à la vente.

Ajoutons que le SCOT Centre Ouest Aveyron (Diagnostique) constate *« un repli de 44 % du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 en Centre Ouest Aveyron soit une proportion légèrement plus forte que dans les territoires voisins »*. Ce projet, en concentrant les terres auprès de quelques propriétaires, ne fera qu'accentuer cette tendance.

Le Com(p)t(abl)e Paul de La Panouse dans la panade

Ce comte-financier est propriétaire du château du Colombier à Mondalazac et louerait aussi ses terres à Voltalia. Dans sa brochure de communication, Voltalia-Mulliez avoue que l'argent fait sur le dos des terres agricoles, servira à restaurer… le château du Comte de La Panouse : *« ce projet de La Fumade accompagnera les objectifs (…) engagés par les propriétaires du Château du Colombier (Famille de La Panouse) avec le démarrage de la rénovation du château »* [28]. La « Transition Énergétique » a bon dos d'aider les nobles à restaurer leurs châteaux… et Le Comte de La Panouse, qui porte le projet Voltalia, serait bien inspiré de se concentrer sur son jardin des plantes médicinales plutôt que de brader ses terres à d'autres financiers.

De plus le Comte confie *« nous allons d'abord faire classer le château du Colombier. Puis investir dans un nouveau produit touristique plus adapté. Ce ne sera pas la même présentation. Je viens plus souvent en Aveyron pour réactiver mes réseaux mais c'est compliqué »*[29]

En effet, « c'est compliqué ».

Avec 52 organisations départementales, régionales et nationales qui s'opposent à son projet, à qui s'ajoutent la Chambre d'Agriculture, deux députés, la présidence de la Région Occitanie, 21 000 personnes qui ont signé une pétition, une Communauté des Communes et la commune de Salles-la-Source, et des instances départementales qui ne manqueront pas de lui rappeler quelques évidences, nous souhaitons bien du courage au Comte pour « réactiver ses réseaux ».

Le comte souhaite faire classer son château : les Bâtiments de France vont adorer que ce financier détruise les perspectives autour du Colombier par son parc photovoltaïque de 80 hectares. Vont-ils l'accepter ? Le propriétaire du Colombier les prend-ils pour des pigeons ?

[26] https://www.contexte.com/article/energie/lagrivoltaisme-sort-de-terre-et-cherche-la-lumiere_129217.html
[27]Revue Experts Fonciers, le magazine de l'expertise foncière, agricole, immobilière, mars 2022
[28] Présentation du projet Agrisol de La Fumade, juin 2020
[29]https://aveyron.com/communaute/portraits/interview-de-paul-de-la-panouse-fondateur-du-parc-de-thoiry

Le Causse Comtal est un réservoir majeur de biodiversité

Nous allons voir que Voltalia minimise gravement les enjeux de biodiversité. L'Office Français de la Biodiversité a rappelé lors de la MISAP que *« la zone du projet est celle où il y a la présence de la plus grande diversité de flore protégée.* *L'installation de panneaux va modifier les températures et l'ombrage et ainsi avoir un impact sur les conditions de développement de la flore locale très particulière ».*
Qui plus est le ***« Le département autorité environnementale (DAE) de la DREAL Occitanie précise que le choix de la zone d'étude ne respecte aucune des doctrines sur le choix d'implantation de photovoltaïque au sol (…) un évitement strict doit être opéré sur la présente zone d'étude. Le secteur du présent projet est un des plus emblématiques du causse comtal. Le projet va modifier durablement la qualité des habitats naturels en présence. (…) Le secteur connaît de forts enjeux environnementaux mais également paysager et patrimoniaux (…) »***.

Comme le déclare Didier Hermant, président du comité scientifique du parc naturel régional des Grands causses *« le prétexte de développement d'énergies renouvelables ne peut se substituer au maintien d'écosystèmes remarquables et irremplaçables (…) pour rappel :* ***l'écologie est une science, et un petit nombre ne peut s'arroger ses principes sous des prétextes économiques ou politiques. Aussi, est-il inconcevables de sacrifier un patrimoine unique sur l'autel des profits individuels »***.[30]

Le Causse Comtal compte près de 900 espèces végétales dont certaines sont endémiques au territoire comme le séneçon de Rodez[31].

La Communauté des Communes Conques Marcillac explique que *« les ZNIEFF de type I sont des secteurs de superficie limitée et caractérisés par leur intérêt biologique remarquable »*[32] Justement le projet Voltalia se situe en zone ZNIEFF de type 1 « Cadayrac et causse de Lanhac ».
Dans le document qui décrit cette zone ZNIEFF sur laquelle veut aller Voltalia, on peut lire : *« L'ensemble des milieux observés sur le site sont favorables à une grande diversité faunistique et floristique.* ***Les milieux ouverts (pelouses, prairies, bocages) permettent la présence d'un cortège d'oiseaux d'agrosystèmes et d'une flore caractéristique.*** *Les milieux boisés sont propices aux espèces de coléoptères saproxyliques. Enfin, les anciennes mines et les passages souterrains offrent des gîtes d'hibernation et/ou de reproduction pour les chiroptères (…) Les milieux boisés sont favorables aux espèces de coléoptères dont les larves se nourrissent du bois des arbres sénescents. Citons notamment deux espèces bio-indicatrices de la qualité des forêts en France : le Pique-prune (Osmoderma eremita), qui fait aussi l'objet d'une protection nationale, et Tenebrio opacus, une autre espèce peu commune. Le Pic mar (Dendrocopos medius) est également présent dans ces boisements. Enfin, des prospections ont permis de découvrir des colonies d'hibernation de chiroptères dont le Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros), qui bénéficie d'un statut de protection »*.[33]

Le SCOT Centre ouest Aveyron (État initial de l'environnement) enfonce le clou et explique que *« le territoire ne comprend pas de « vastes réservoirs » de biodiversité,* ***à l'exception relative du causse Comtal*** *(…) Sur le territoire du SCoT Centre Ouest Aveyron, les espaces considérés comme les plus remarquables, du point de vue des périmètres de protection, de gestion et d'inventaire existants, sont le Causse Comtal (…) »*[34].

[30]https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/agro-voltaique-parc-grand-causse-conseil-scientifique.jpg
[31]https://salleslasource.fr/wp-content/uploads/2021/07/2a-RapportPresentation_compressed2.pdf
[32]https://salleslasource.fr/wp-content/uploads/2021/07/2bis-Annexe-EvaluationEnvironnementale_compressed.pdf
[33]https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/730030039.pdf
[34] https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/mrae-akuo-octobre-2021pdf.pdf

Les oiseaux

Dans sa brochure promotionnelle Voltalia ne retient 7 espèces sont retenues sur les 59 observées.

Un ***« enjeu faible »*** (matérialisé ici en couleur bleu) à leur préservation, est pointé par le propriétaire de Carrefour pour 4 espèces d'oiseaux : *«**Le Circaète Jean-le-Blanc, le Grand-duc d'Europe, L'Engoulevent d'Europe et L'Alouette Lulu** ont un enjeu faible »*.

3 espèces d'oiseaux sont considérées comme à enjeu ***« modéré»*** (en couleur orange) :
*« **La Pie-grièche écorcheur (3 ou 4 couples présents sur les milieux ouverts), l'Œdicnème criard (un seul individu vu qu'une seule fois) et le Torcol fourmilier** (en milieu boisé en limite nord de la zone d'étude) retient l'attention avec un enjeu modéré ».*

Mais pourtant au niveau du projet Voltalia, **97 espèces** ont été signalées par la LPO dont **14 espèces dîtes *« patrimoniales »*** c'est à dire ***« fragiles et menacées »***. L'on voit bien que Voltalia minimise l'incidence de son projet sur la biodiversité.

Voici les oiseaux observés, fragiles et menacés : le Busard Saint-Martin, Chardonneret élégant, Chevêche d'Athéna, la Fauvette orphée, la Linotte mélodieuse, le Milan royal, l'Œdicnème criard, le Serin cini, le Torcol fourmilier, la Tourterelle des bois, le Traquet motteux, le Verdier d'Europe, le Lézard à deux raies (L. vert occidental).

Aussi L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a établit un classement des espèces vulnérables. Nous le reprenons en italique et souligné dans ces paragraphes et le couplons à la classification des espèces *« patrimoniales fragiles et menacées »* de la LPO. Nous comparons ceci au discours celle de Voltalia que nous mettons en couleur bleu (soi-disant des espèces à enjeux faibles) ou orange (soi-disant des enjeux modérés).

Voltalia cite donc 5 espèces qui seraient à ***« enjeux faibles »***. Pourtant ces mêmes espèces sont considérées par la LPO comme **patrimoniales**, c'est à dire *« fragiles »*, et sur lesquelles pèsent des *« menaces »* dans le département.

Les voici :

Le Grand Duc d'Europe** est pourtant sur toutes les Listes rouges et ***quasi menacé en Midi-Pyrénées[35]

Le Circaète Jean-Le Blanc** est pourtant sur Liste rouge des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées considéré comme ***vulnérable [36]

***L'alouette Lulu** (voir la partie qui lui est consacrée ci-après) a pourtant une présence *« forte, dans les haies bocagères en limite de parcelles »* de cette ZNIEFF (selon Communauté des Communes)

***L'engoulvent d'Europe** est pourtant sur la Liste rouge mondiale des espèces menacées, il est déterminant d'une zone ZNIEFF.

Le Lézard à deux raies.** Il est pourtant considéré comme ***quasi menacé par l'UICN

[35]https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3493/tab/statut
[36]https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2873/tab/statut#ancreStatutEspece

Ensuite Voltalia considère comme *« modéré »* l'enjeu de la préservation des espèces suivantes considérées comme patrimoniales par la LPO et par ailleurs protégées :

le Torcol Fourmilier** a pourtant une présence *« Forte »* dans cette ZNIEFF type1 (Com Com), et il est classé ***vulnérable par l'UICN. Il est sur Liste rouge des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées classé comme Vulnérable[37]

L'œdicnème criard** (voir la partie qui lui est consacrée ci-après) dont la présence est jugée *«forte au niveau des zones écorchées »* (Com Com) Selon l'UICN il est classé sur Liste rouge des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées comme ***Vulnérable [3!]

La Pie Grièche écorcheur** dont la Communauté des Communes nous dit que sa présence est *« Forte, dans les haies bocagères en limite de parcelles »[*39]. Il est sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) ***Quasi menacé c'est à dire une espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises.

Au détour de ces 8 espèces, nous nous questionnons :

Voltalia n'aurait-il pas tendance à confondre ce qui semble être son intérêt financier avec les enjeux de conservation de la biodiversité ?

Mais bien d'autres espèces sont aussi menacées par ce projet. Voltalia oubli de les citger dans sa brochure de communication.

Circaète Jean-le-blanc

Ainsi et selon la LPO Aveyron, sur le site de Voltalia, et dans les espèces patrimoniales en danger, il a été observé :

– **le Buzard Saint Martin** dont l'aire de reproduction est *en danger*
– **le Chardonneret élégant** *vulnérable* et *en danger* ;
– **la Chevêche Athéna** dont la reproduction est *vulnérable*;
– **la Fauvette Orphée** (dessin à droite), reproduction *vulnérable*;
– **la Linotte mélodieuse,** reproduction *vulnérable* ;
– **le Milan Royal**, *vulnérable* et en *danger* ;
Il est sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine comme « vulnérable » et « en danger » en Midi-Pyrénées[40] Il fait l'objet d'un **Plan National d'Action** *« L'objectif de ce plan est de stopper le déclin des effectifs et de restaurer les populations dans un second temps. Pour cela, 5 objectifs plus spécifiques ont été écrits : 1- La mise en place de mesures favorables à la population nicheuse 2- La mise en place de mesures favorables aux migrateurs 3- Favoriser l'hivernage des populations en France en suivant les dortoirs et en créant des placettes d'alimentation afin de pallier au manque de nourriture »*[41].
– **le Serin-Cini** est sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) *Vulnérable* en France[42]
– **la Tourterelle des bois** (dont la présence est «Forte» dans cette ZNIEFF de type 1 selon la Communauté des communes) sur Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) donnée comme *Vulnérable* [43]
– **le traquet motteux** *quasi menacé*; dont la présence est jugée « Forte au niveau des zones écorchées » selon la Com Com
– **le Verdier d'Europe** est sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016), classé comme *vulnérable*

[37]https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3595/tab/statut#ancreStatutEspece
[38] https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3120/tab/statut#ancreStatutEspece
[39]https://salleslasource.fr/wp-content/uploads/2021/07/2bis-Annexe-EvaluationEnvironnementale_compressed.pdf
[40]https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2844/tab/statut#ancreStatutEspece
[41]https://cdnfiles2.biolovision.net/franche-comte.lpo.fr/userfiles/publications/rapportsstages/RapportdeStageMilanroyal-CyrilBintruy.pdf
[42]https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/4571/tab/statut
[43]https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3439/tab/statut

Focus sur l'alouette Lulu

Considérée comme un « *enjeu faible* » par Voltalia

Cet oiseau retient entre autre notre attention. Rappelons que la MRAE, autorité environnementale de l'Occitanie, dans son rapport du 11 mars 2021 concernant un projet de photovoltaïque à Saint Beauzély en Aveyron ***« évalue favorablement l'évitement (…) des cultures fourragères qui sont l'habitat vital de l'Alouette lulu ». Voltalia ignore cet*** avertissement de la MRAE. Selon la LPO Aveyron cet oiseau est très présent sur les communes concernées du Causse Comtal. Le projet Voltalia se fera en majorité sur des cultures fourragères favorables à cet oiseau. CQFD.

Menaces sur le Séneçon de Rodez

Selon nos données, il existe au moins **56 stations du Séneçon sur le périmètre exact du projet Voltalia**. Irrémédiablement les travaux et les panneaux vont y attenter.

La fiche de la ZNIEFF « Cadayrac » énonce que *« des espèces végétales caractéristiques des pelouses calcicoles sèches ont été recensées, dont certaines sont localisées, notamment l'Hysope officinale (Hyssopus officinalis) ou encore le Séneçon de Rodez (Senecio ruthenensis), une espèce uniquement connue du causse Comtal en Midi-Pyrénées, considérée comme très rare dans le département et protégée au niveau national ».*[44]Régis GOMES de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Service Départemental de l'Aveyron nous explique que ***« le Causse Comtal est un espace naturel soumis à des usages défavorables au Séneçon, principalement l'évolution des pratiques agricoles et le*** *développement de l'urbanisme.* ***Anciennement constitué exclusivement de pelouses sèches utilisées dans le cadre d'un élevage extensif, le causse à vu ses habitats naturels se dégrader au cours du XXème siècle. Les vastes étendues de pelouses ont vu leurs superficies nettement diminuer et se fragmenter suite à la mise en culture de parcelles pour l'affouragement et la culture de céréales*** *(…) Le pacage des troupeaux conduits par des bergers sur de longs parcours a également pratiquement disparu. Celui-ci participait à l'entretien de l'ouverture du causse grâce à un pâturage dirigé et uniforme. Pour un contrôle plus pratique du bétail, ce type de gardiennage a été remplacé par un cloisonnement mécanique des parcelles, qui a induit l'abandon des parcelles les plus pauvres. Celles-ci se sont refermées et un surpâturage a modelé les autres. Aujourd'hui encore, suite aux réorientations agricoles et grâce à un matériel de plus en plus performant (épierrage par broyage des pierres), de nombreuses parcelles du causse sont entièrement transformées et mises en cultures. (…) Bien que certaines stations de ce taxon montrent une forte abondance, il doit être gardé à l'esprit l'extrême rareté de sa population globale.* ***La préservation de cette espèce emblématique du Causse Comtal, réalisée en concertation avec les acteurs locaux, doit aller de pair avec la sauvegarde de ses habitats de pelouses sèches, qui sont indispensables à l'élevage local et qui présentent des cortèges faunistiques et floristiques associés très riches ».*****[45]**

[44]https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/730030039.pdf
[45]https://sbocc.fr/wp-content/uploads/2020/07/16-Senecio-rodez.pdf

La Sabline des Chaumes (dite « controversée » ou « douteuse ») arenaria controversa

Selon le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées la Sabline est présente sur le site. Elle est sur la liste rouge des espèces menacée de la flore vasculaire. L'Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire énonce qu' « *afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps et sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces citées à l'annexe I du présent arrêté »[46].*

Elle est seulement présente sur le Causse Comtal en Aveyron et très rarement en Midi-Pyrénées[47]. Il lui fait beaucoup de lumière[48], les panneaux ne pouvant que lui faire baisser cette luminosité.

En 2003 un Arrêté[49] portant création d'une zone de biotope sur la Commune de Salles-la-Source à quelques kilomètre du projet Voltalia (carrière de Puech Hiver) consacre la protection de la Sabline des Chaumes et du Sénéçon de Rodez, exactement les mêmes espèces que l'on retrouve sur le projet de Voltalia. Notons aussi que la Pie Grièche écorcheur, le Torcol Fourmilier, l'Alouette Lulu furent aussi protégés par cet Arrêté et de même se trouvent sur le projet Voltalia. Cette plante est aussi classée DZ, c'est à dire déterminante pour une zone ZNIEFF.

La Véronique en Épi, l'Hysope et l'Epiaire d'Héraclée

Un *« enjeu faible »* est donné par Voltalia pour ces plantes. Mais pourtant *« l'intérêt botanique (du Causse Comtal) est remarquable avec une flore caractéristique des causses. Parmi plus de 900 espèces recensées sont présentes de nombreuses plantes protégées, endémiques ou rares pour le département. On peut observer sur les zones de pelouses et de coteaux pierreux (...) la Véronique en épi (Veronica spicata), l'Hysope officinale (Hyssopus officinalis), l'Hysope blanchâtre (Hyssopus officinalis subsp. Canescens), l'Épiaire d'Héraclée (Stachys heraclea) »*[50]

*La Véronique en Épi est concernée par l'Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Midi-Pyrénées : *« Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Midi-Pyrénées la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées »*. [51]

*L'Epiaire d'Héraclée est sur la liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)

*L'Hysope officinale est sur la Liste rouge européenne des espèces menacées, sur la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019), sur la Liste rouge de la flore vasculaire de Midi-Pyrénées. L'hysope blanchâtre est quant à elle aussi déterminante ZNIEFF.

[44]https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/730030039.pdf
[45]https://sbocc.fr/wp-content/uploads/2020/07/16-Senecio-rodez.pdf
[46]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000865328/
[47]https://www.tela-botanica.org/eflore/?referentiel=bdtfx&niveau=2&module=fiche&action=fiche&num_nom=6182&type_nom=&nom=&onglet=repartition
[48]https://www.tela-botanica.org/eflore/?referentiel=bdtfx&niveau=2&module=fiche&action=fiche&num_nom=6182&type_nom=&nom=&onglet=ecologie
[49]https://inpn.mnhn.fr/docs/espacesProteges/apb/FR380060620030717.pdf
[50]https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/730011229.pdf
[51]https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000628251

Les pelouses sèches calcicoles

Dans sa brochure communicationnelle, Voltalia explique que les « pelouses calcaricoles sèches » du Causse Comtal ont un *« enjeu modéré »*. Ils disent en exclure « la quasi-totalité » du projet, sans que l'on sache s'ils parlent « des pelouses sèches » ou « très sèches » selon leur classification. Ils n'attenteraient qu'à 1 hectare que nous nous y opposerions quand même. Le besoin de lumière, la chaleur et le sec étant des traits de ses pelouses, celles qui se retrouveront sous les panneaux vont forcément en pâtir. Comme le dit L'Office Français de la Biodiversité au sujet du projet Voltalia : *« L'installation de panneaux va modifier les températures et l'ombrage et ainsi avoir un impact sur les conditions de développement de la flore locale très particulière ».*

La Com Com met en avant *« de très forts enjeux de conservation au niveau des pelouses sèches »* sur la Commune de Salles la Source [52] Qui plus est *« l'ensemble de ces paysages pelousaires est à prendre en compte dans le cadre de la directive « Habitats »*[53].

L'association Nature en Occitanie explique qu' ***«à l'instar des zones humides, les pelouses sèches sont riches en biodiversité, elles abritent 26 % des plantes protégées au niveau national et 30 % des espèces végétales recensées en France (…) La xéricité et la pente notamment sont des éléments qui rendent la vie dure et le milieu particulier, ce qui permet le développement d'espèces spécifiques telles que l'ophrys de l'Aveyron (Ophrys aveyronensis) ou le séneçon de Rodez (Senecio ruthenensis) que l'on peut trouver sur des pelouses rocailleuses, et qui sont relativement rares et menacées (…) Ces milieux ouverts contribuent à la diversité des paysages ; elles contrastent en effet par leurs couleurs, leurs physionomies mais aussi par la faune qui s'y développe. En effet, la richesse floristique attire une grande variété de criquets, de papillons ou encore de reptiles, etc »***.[54]

Qui est Voltalia, l'industriel qui envahit le Causse Comtal ? Enquête de Tomjo :

La Troisième révolution industrielle des Mulliez artificialise la vie (la vraie)[55]

vendredi 8 juillet 2022

Après le textile et la grande distribution, la famille roubaisienne réunie autour de Gérard Mulliez investit fort dans le photovoltaïque. Sa multinationale Voltalia transforme déjà, dans vingt pays, la terre des paysans en champs de panneaux solaires. Partout où elle s'implante, du Brésil à l'Aveyron, des voix s'élèvent contre cette « transition énergétique » qui dévore et défigure forêts, bocages et pâturages. A l'artificialisation des terres par ses centres commerciaux et usines renouvelables, la Famille répond par des protéines de laboratoire et des serres automatisées. A chaque problème, sa fuite en avant, pilotée par le fonds d'investissements familial Creadev. Voilà la « Troisième révolution industrielle » initiée dans la région par les Verts il y a dix ans, amplifiée par Xavier Bertrand et Gérard Mulliez à leur suite.

[52]https://salleslasource.fr/wp-content/uploads/2021/07/2bis-Annexe-EvaluationEnvironnementale_compressed.pdf
[53]https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/3846/tab/description
[54]https://www.naturemp.org/Pelouses-seches-calcaires-des.html
[55]https://chez.renart.info/?La-Troisieme-revolution-industrielle-des-Mulliez-artificialise-la-vie-la-vraie

Parmi les méfaits de l'Association familiale Mulliez (Auchan, Decathlon, Norauto, Leroy Merlin, etc), si on ne regarde que le climat, et pour celui-ci uniquement le carbone, le groupe émet trois millions de fois plus de CO2 qu'un ménage moyen [1]. Devant cette mauvaise presse, Auchan et Decathlon multiplient à la hâte les montages techniques et financiers pour ne consommer à terme que des énergies renouvelables, qu'ils font produire par la boîte de leur groupe familial, Voltalia.

La grande famille de la Transition

Née en 2005 en Guyanne française, rachetée en 2009 par Mulliez, Voltalia est aujourd'hui présidée par Laurence Mulliez et l'habile André-Paul Leclercq, membre de la Famille. Ce dernier, après trente années au service d'Auchan et Decathlon, est élu en 2015 au Conseil régional des Hauts-de-France près Xavier Bertrand. Il siège en son nom à « Picardie Énergie et Développement durable », un fonds d'investissements pour « l'émergence et le renforcement de filières régionales liées au secteur énergétique » ; il vote pendant six ans les budgets de la Troisième révolution industrielle, dont ceux pour le solaire [2] ; puis il quitte ses fonctions en 2021 pour rejoindre, dans une démarche « people and planet [3] », le conseil d'administration de Voltalia. Une affaire rondement menée.
Avec la Troisième révolution industrielle, on vous parle d'un temps que les Jeunes pour le climat ne peuvent pas connaître. En ce temps-là, circa 2012, Jean-François Caron et les autres élus Verts de la Région invitent le prophète américain Jeremy Rifkin à élaborer un Plan de transition économique fondé sur le renouvelable et les réseaux électriques intelligents. Libération le présente alors comme le « trait d'union entre les écolos chevelus et les patrons », et le dégarni Caron, toujours maire de Loos-en-Gohelle (62), ajoute que « Ce n'est pas un écolo avec du persil dans les oreilles. Il y a avec lui un effet de séduction et d'efficacité. Il crée du désir. Quand Bouygues fait de l'écoconstruction et EDF des énergies renouvelables, ça me va [4]. »
Dix ans plus tard, si désir il y a, ce n'est pas dans les campagnes et les forêts où Voltalia pose ses panneaux solaires. En France ou au Brésil, les populations s'élèvent systématiquement contre leurs destructions. En Angleterre, Voltalia parvient presque à se mettre la reine à dos.

Vendre et partir

Voltalia vient d'annoncer la construction de la plus grande usine photovoltaïque et éolienne du monde, dans l'État de Rio Grande do Norte, au Brésil. Cet État au bord de l'océan Atlantique, couvert de 530 000 hectares de forêt primaire, et peuplé de ces communautés autochtones qui font sa richesse, est depuis cinq siècles la proie des colonisateurs. D'abord les Portugais, puis les Français, puis les Hollandais, puis encore les Portugais. C'est pourquoi les paysans dénoncent le « racisme écologique », quand ils voient débarquer Voltalia [5]. L'entreprise arrive d'abord en missionnaire du développement durable. Son cinéma solaire et itinérant trimballe dans les villages sa promotion des énergies renouvelables, et projette Le Roi lion aux gamins. Plus tard, les machines écrasent les champs, éventrent les forets, menacent les oiseaux déjà menacés, en dépit des protestations. « Un homme a parlé à mes frères et m'a demandé si nous voulions vendre. Nous ne pouvons pas vendre parce que c'est là que nous vivons. Si nous vendons, où irions-nous ? », demande une habitante de l'État de Bahia, confrontée à un autre projet de Voltalia [6]. Plusieurs associations tentent aujourd'hui de suspendre les travaux, « indignés par l'attitude et le manque de respect de l'entreprise et de l'agence environnementale de l'État [7]. »
Autre hémisphère, mêmes pratiques. Voltalia vient d'obtenir en Angleterre un marché des plus symboliques : alimenter en énergie solaire la « City », le quartier d'affaires de Londres, avec ses banques, ses salles de marché, sa bourse, ses compagnies d'assurance. Pour ce faire, 200 km plus au sud, Voltalia s'apprête à défigurer la région paisible et bocagère du Dorset avec 150 000 panneaux solaires étalés sur l'équivalent de 140 terrains de foot. Tant pis pour les cultivateurs. « Les agriculteurs récoltaient autrefois la lumière pour faire pousser des céréales, maintenant ils récoltent la lumière pour produire de l'électricité », analyse un conseiller municipal de Spetisbury [8]. C'est qu'il faut se mettre au niveau des exigences de la COP26 qui vient de se clôturer à Glasgow ! Le Conseil régional du Dorset a reçu des centaines de lettres pour sauver cette « vallée des petites laiteries », comme on la surnomme depuis le XIX° siècle.

Parmi elles, celle de l'honorable Campaign to protect rural England, association de défense des campagnes patronnée par Sa Majesté la Reine elle-même. Elle dénonce le « paysage industriel » qui remplacera la bucolique Blackmore Vale, la privatisation et la destruction des chemins, et la fin de l'agriculture sur la zone. Sans doute n'a-t-elle pas intégré les intérêts supérieurs de la « Transition énergétique ». En Aveyron, sur le très calcaire causse Comtal, Voltalia est parvenu à se mettre à dos une quarantaine d'associations, des amis de la Terre et des oiseaux, des défenseurs des paysages et monuments, des paysans, des écolos, des opposants aux nuisances renouvelables. Auchan et Decathlon ont promis d'alimenter leurs magasins depuis des centrales du sud-est de la France. Ils ont déjà trouvé 80 hectares sur ce causse, en partie cultivés par un paysan en fermage, prêt à se faire exploitant agro-électrique. Loïc Santiago, opposant au projet et membre de la Confédération paysanne, nous résume la situation des agriculteurs :

"*Un fermage agricole se négocie entre 100 et 150 € l'hectare. Les terres louées pour de l'agrivoltaïsme se négocient jusqu'à 2 500 €, vingt-cinq fois plus. L'ADEME avance qu'il faudra 120 000 hectares de photovoltaïque en France, ce qui correspond à peu près aux annonces de Macron d'installer 100 Gw. Vu le taux d'endettement général des agriculteurs d'un côté, et la rentabilité des installations électriques de l'autre, ils n'auront pas de difficultés à trouver les terres nécessaires. Sachant que cette solution est plus rentable que d'installer les panneaux sur des toits.*"

Le syndicat agricole majoritaire, la productiviste FNSEA, a donné sa bénédiction au modèle « agrivoltaïque », qui prétend faire paître des ruminants sous des panneaux. Reste a savoir si l'herbe y sera aussi verte, ensoleillée et hydratée. Voltalia prétend que l'ombre des panneaux limite l'évapotranspiration et améliore le bien-être des animaux – ce qu'un arbre fait tout aussi bien. D'autres études démontrent plutôt la perte d'un tiers de la biomasse sous les panneaux [9]. Quoi qu'il en soit, la question demeure du genre de travail agricole, de terres, de paysage, de vie, que l'on souhaite.

"Ce modèle est une attaque de l'agriculture paysanne et de notre autonomie. Avec ces panneaux, tu ajoutes à ta dépendance envers les centrales d'achat une autre envers des industriels de l'énergie. L'ironie est qu'ici, ce sont les mêmes ! ", note encore Loïc.

La Foodtech, ou la malbouffe artificielle

En résumé de la Troisième révolution industrielle des Mulliez : pour sauver la Terre, il faut détruire des terres. La grande distribution sait mieux que quiconque les tensions qui pèsent sur celles-ci, entre stérilisation chimique, canicules, sécheresses, et artificialisation, sous l'effet de ses zones commerciales et parkings. Mais elle a sa solution aux pénuries qu'elle provoque. La société d'investissements Creadev, propriété des Mulliez, multiplie les prises d'intérêts dans les industries de l'alimentation artificielle - et les Hauts-de-France, grâce aux investissements conjoints du groupe régional Roquette et aux subventions du Plan « France Relance », dominent déjà le marché des substituts protéiniques [10]. La start-up lilloise NxtFood commercialise des steaks saignants à base de légumineuses ultra-transformées. Ynsect, rachetée en 2018 par Mulliez, bâtit près d'Amiens la plus grande ferme verticale du monde, entièrement automatisée, pour y élever des scarabées communs destinés à devenir des croquettes de protéines pour animaux d'élevage. La boîte vient de racheter le néerlandais Protifarm qui propose des recettes aux humains. A quelques kilomètres de là, leur principal « concurrent » est lui aussi une émanation de Creadev : Innovafeed, à Nesle dans la Somme, produit avec l'américain Cargill des protéines d'insectes pour poissons d'élevage.

Cette malbouffe s'accompagne d'investissements dans l'agriculture automatisée, urbaine, hors-sol et sous serre. Mulliez a investi, en 2018, 29 millions de dollars dans la firme new-yorkaise Gotham Greens. Celle-ci avait posé sa première serre hydroponique sur un toit de Brooklyn en 2011, puis dans le Queens, puis à Chicago, Providence, San Francisco, etc. Ces serres urbaines sont « pilotées par les données et climatisées », toujours plus productives grâce aux progrès de « l'apprentissage automatique et de l'analyse des données » pour offrir au consommateur « un produit plus frais et plus délicieux » [11].

Mulliez investit comme ça dans une dizaine d'entreprises de « Foodtech », la malbouffe high tech, que ce soit pour des steaks végétaux (Growthwell à Singapour, Jackfruit dans le Colorado), ou les usines de poissons et crevettes (Kingfish aux Pays-Bas, Noray Seafood en Espagne), nourris aux farines d'insectes qu'il produit par ailleurs. Que ce soit avec des centrales renouvelables ou des entreprises de techno-bouffe, la Troisième révolution industrielle des Mulliez leur permet toujours de s'accaparer les terres et détruire les savoir-faire. Qu'en disent les écologistes ? Rien.

L'enfer vert des Mulliez

Il est fréquent d'entendre des leaders écologistes déplorer le manque de « prise de conscience » des élus et patrons, et leur « inaction » face aux enjeux climatiques – scénarios et plans de transition à l'appui. L'action de la famille Mulliez, sixième fortune française, prouve pourtant qu'elle agit en conscience.
La Lettre que Voltalia envoie à ses actionnaires deux fois par an leur rappelle le leitmotiv de l'entreprise : « Améliorer l'environnement mondial en favorisant le développement local ». Puis le démontre, chiffres à l'appui : +10 % de gigawatts renouvelables installés au premier semestre 2021 dans le monde, et +78 % de revenus à se partager.

Le virage écologique ne sera pas le fait d'une opposition très minoritaire, dépourvue de moyens, mais de la bourgeoisie dirigeante, le jour où elle ne pourra faire autrement. Ce seront les divers responsables de la ruine de la terre qui organiseront le sauvetage du peu qui en restera, et qui après l'abondance géreront la pénurie et la survie. Car ceux-là n'ont aucun préjugé, ils ne croient pas plus au développement qu'à l'écologie ; ils ne croient qu'au pouvoir, qui est celui de faire ce qui ne peut être fait autrement.

Ce constat de Bernard Charbonneau fut maintes fois cité et réédité depuis 1980 [12]. L'inconscience des leaders écologistes devant la Troisième révolution industrielle du Conseil régional et de la famille Mulliez indique que l'on pourra continuer à rééditer Le Feu vert encore quelques années.

Tomjo

Notes

[1] Selon le rapport de Greenpeace et Oxfam « Les milliardaires font flamber la planète et l'État regarde ailleurs », février 2022.

[2] 27 millions en 2018, par exemple, dont 12 pour les énergies renouvelables. En 2022, le budget de la « T.R.I. » s'élève à 21 millions. Cf. délibérations « FRATRI » du Conseil régional.

[3] Eco121, 30 avril 2021.

[4] Libération, 24 décembre 2012. Cf. L'Enfer vert, Tomjo, L'échappée, 2013.

[5] Rota de Colisão, racismoambiental.net, 30 mars 2022.

[6] Idem.

[7] Ibid.

[8] The Telegraph, 31 décembre 2021.

[9] « Combiner panneaux solaire photovoltaïque et cultures pour optimiser les surfaces disponibles : vers des systèmes agrivoltaïques », INRA Montpellier, 2011.

[10] « Le marché des protéines en Hauts-de-France », Nord France Invest, non daté, vérifié le 7 juillet 2022.

[11] Voir le site de Gotham Greens.

[12] Le Feu vert, réédité par L'Échappée, 2022.

AU BRÉSIL, VOLTALIA RÉCOLTE LE VENT ET SÈME LA TEMPÊTE, par l'ONG Robin des Bois, 12 juillet 2022

Voltalia est une entreprise à mission. Tous les voltaliens (900) ont une idée en tête, c'est d'améliorer l'environnement mondial. On pourrait presque parler de "l'ONG française" Voltalia. Elle est détenue à 71% par la famille Mulliez, propriétaire des marques Auchan, Décathlon, Leroy Merlin, Kiabi et Norauto. Voltalia vend de l'électricité à partir des ressources naturelles que sont le vent, le soleil, les rivières. La planète fonctionne bénévolement au profit de Voltalia.

Au Brésil, la philanthropie de Voltalia soulève des protestations, des questions, des actions en justice et des inquiétudes sur l'avenir des aras de Lear (ou aras cobalt, Anodorhynchus leari, Annexe I) et des autres aras menacés d'extinction.

La centrale éolienne de Canudos, microrégion d'Euclides da Cunha, Etat de Bahia, a tondu la caatinga (1) et planté 91 turbines à vent de plus de 100 mètres de haut. Les pales font 160 mètres de diamètre. 1500 aras de Lear nichent et volent dans la zone grâce aux efforts de la fondation Biodiversitas qui, précisément à Canudos, gère 1500 hectares servant de "réservoirs" aux aras de Lear. Ils étaient 228 en l'an 2000, ils seraient maintenant plus de 1500. Le parc éolien de Voltalia à Canudos, c'est aussi outrageant que le serait un parc éolien dans la Camargue des flamants roses. Le parc a été construit sans 'étude d'impacts préalable exigée par le CONAMA (Conselho Nacional do Meio Ambiente), les services environnementaux de l'Etat de Bahia ont donné le feu vert à Voltalia après avoir simplement reçu des documents simplifiés, une sorte de vue d'artiste mélangée à un bilan théorique de volts mirifiques. Dans un premier temps, Voltalia a dit que tous ses projets au Brésil disposent des permis réglementaires mais l'Etat de Bahia a demandé en juillet 2021 la suspension des travaux. La pétition en faveur de l'annulation du projet mise en ligne par un jeune militant de 18 ans a recueilli en quelques jours 60.000 signatures. En septembre 2021, les travaux ont repris et la compagnie française a promis un investissement de 10 millions de reais soit 1,6 million d'€ et 1,9 million d'US$ qui seront consacrés à l'atténuation des impacts environnementaux et à la meilleure compréhension de la dépendance des aras de Lear aux graines des palmiers licuri (Syagrus coronata). Les palmiers licuri ont été parmi les victimes du déboisement imposé par l'irruption de Voltalia dans le secteur. Erica Pacifico, une "biologiste indépendante" qui donne des conseils aux entreprises industrielles, a participé à la capture d'aras de Lear juvéniles et à la pose de traceurs GPS qui permettront de mieux connaître leurs mouvements et leur dispersion et si possible d'éviter ou de réduire la mortalité de rencontres avec les pales et les mâts des éoliennes. Le PDG de Voltalia au Brésil veut "laisser au pays un héritage technique et scientifique". (...)

Le coup d'éclat de Voltalia dans l'Etat de Bahia, c'est le complexe éolien de Serra da Borracha, microrégion de Juazeiro. Voltalia a beaucoup d'affinités avec les aras comme s'ils étaient des guetteurs et des indicateurs de la fréquence et de l'intermittence des vents. A Serra da Borracha, Voltalia veut installer 48 turbines sur les crêtes près des réserves fédérales de Curaçá et de Juazeiro où devraient être relâchés cet été et dans les étés qui suivent des aras de Spix (ou aras à face grise, Cyanopsitta spixii, Annexe I) juvéniles, une espèce qui a disparu du Brésil en 2000 à cause de l'action cumulée du trafic pour les oiseaux de compagnie, de la déforestation et dans une moindre mesure des opossums et des ouistitis.

L'ONG Save (Sociedade para a Conservação das Aves do Brasil) estime que le projet de Voltalia n'est pas compatible avec la remise en liberté des aras de Spix. "Ils sont d'autant plus fragiles qu'ils ont été élevés en captivité et qu'ils n'ont pas encore assimilé tous les réflexes de la vie en liberté." Comme les aras de Lear autour de Canudos, ils ont une distance de vol de 50 à 60 km. L'ONG Salve as Serras (Sauver les Montagnes) souligne que la mortalité des aras de Lear après des collisions avec des lignes et des pylônes électriques est en elle-même importante dans l'Etat de Bahia (50 entre 2018 et 2021) et elle s'inquiète des effets dévastateurs supplémentaires des éoliennes de Voltalia. "Il n'y aucun moyen d'entraîner les aras à modifier leur trajectoire de vol." "L'énergie éolienne est considérée comme propre mais les projets réalisés dans des endroits inappropriés nuisent aux communautés traditionnelles et à la biodiversité." Au sujet du projet de Serra da Borracha, Voltalia a refusé de répondre à la demande d'interview du média ((o))eco début juin 2022.

(1) Biotope du nord-est du Brésil constitué d'arbres, de cactus et d'herbes qui résistent au climat semi-aride.

Notre positionnement en tant qu'habitants et paysans sur l'agrivoltaïsme

Nous sommes pour le photovoltaïque sur les toitures et zones artificialisées mais aussi pour la sortie du nucléaire.

Les gisement disponibles

Macron annonce vouloir 100 Gigawatts de photovoltaïque en 2050. Allons donc regarder où les gisements potentiels existent. Dans un rapport nommé *« Trajectoire du mix électrique 2020-2060 »*[56], datant de 2018, l'ADEME annonce des gisements de photovoltaïque de **123 GW sur grandes toitures en secteur industriel**. Ainsi l'on peut considérer que les 123 GW de potentiel sur des grandes toitures industrielles sont bien au dessus de l'objectif de 100 GW de PV d'ici 2050 fixé par Macron lors de son discours du Creusot en décembre 2020[57].

Continuons : en 2018, l'Ademe a estimé le potentiel d'accueil du PV sur des sites artificialisés à **53 GW,** dont 4 GW sur des parkings et 49 GW sur les autres « zones délaissées ». Soit la moitié des objectifs de photovoltaïque annoncés pour 2050. Ces surfaces sont constituées majoritairement *« de dépôts de carburants des sites liés au commerce, à l'artisanat ou à l'industrie mécanique et des sites de stockage de déchets »* et leur surface est comprise entre 0,5 et 2,5 hectares. Elle écrivait alors que *« les modèles en toiture doivent être privilégiés, **pour éviter d'occuper des sols agricoles et de nuire à l'image de cette énergie renouvelable (**...) L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a identifié près de 18.000 sites « propices à l'installation d'une centrale photovoltaïque » qui pourraient générer plus de 50 gigawatts, soit bien plus que l'objectif fixé par l'État »[58]*. Au total ce sont donc **176 (123+53) GW** de disponible ailleurs que sur les terres agricoles, naturelles ou forestières !

[56] https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2018/12/ADEME_%C3%A9tude_mix-electrique.pdf
[57] https://reporterre.net/Photovoltaique-une-filiere-restee-dans-l-ombre
[58] https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/larmee-donne-un-gros-coup-de-pouce-au-solaire-1123101

Mais alors, pourquoi une telle pression sur les terres agricoles ?

L'Ademe nous apprend malheureusement que le profit prime sur l'écologie, et explique qu'il s'agit d'une histoire d'argent : *« L'importance du développement des centrales au sol prévu dans le projet de PPE s'explique par la compétitivité de ce type d'installations comparée aux installations sur toitures.»*[59]

Pourtant l' Ademe démontre que le surcoût de placer tout le PV en toiture au lieu de le mettre sur des terres agricoles coûterait seulement 2 % du coût annuel des énergies renouvelables en France[60], soit 500 millions d'euros, c'est à dire quasi rien dans le budget de la France. C'est donc un choix budgétaire que l'État ne fait pas volontairement qui amène des multinationales à envahir nos territoires.
Il s'agit donc d'une volonté politique permettant à des multinationales de faire des profits, profitant des difficultés du monde agricole (endettement, marchés peu rémunérateurs...).

Contre « l'agrivoltaïsme » et les faux arguments marketing

Les arguments sur l'écologie et l'aide agronomique tels la soi-disant aide pour s'adapter au changement climatique, l'ombre des panneaux, le bien être animal, etc... (cf le communiqué n.10 disponible en ligne ou sur demande par voie postale[61]) sont des faux arguments masquant les motifs financiers des multinationales et du gouvernement. Nous rappelons que l'agroforesterie remplie très bien ces fonction: *« les arbres [...] protègent cultures et animaux des excès climatiques (chaud, froid, tempête, inondation, sécheresse) [...] L'arbre [...] rafraîchit l'atmosphère en été, tandis que sa présence limite l'effet du vent, responsable d'importantes pertes d'eau par évaporation »*[62]

Nous défendons un rapport sensible au monde

A l'instar de la Confédération Paysanne, nous récusons la notion « d'agrivoltaïsme » qui relève du marketing et vise à légitimer un opportunisme foncier et financier aggravant le contexte difficile pour le monde paysan. « L'agrivoltaïsme » éloigne de l'autonomie et vise à juxtaposer à une dépendance au complexe agro-industriel (industries de la grande distribution, des engrais, pesticides et semences, machines agricoles, banques, organisations syndicales défendant leurs intérêts...) une autre plus moderne et consensuelle car porteuse de l'image de l'énergie renouvelable. Nous ne tomberons pas dans ce panneau.

L'Agriculture Paysanne doit permettre à un maximum de paysan.nes répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur des exploitations à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Vivre de son métier qui n'est ni celui d'être « énergiculteur » ni de toucher des revenus de location de nos terres pour la production d'énergie et l'entretien des panneaux. La contrepartie financière peut sembler alléchante rapportée à nos revenus bien qu'en mettant notre outil de production à disposition de ces sociétés, nous les enrichissons, et appauvrissons l'indépendance du monde paysan.

Alors que l'agriculture est l'une des professions qui rémunère le moins en France, qu' un malaise de la profession est reconnu, une motivation essentielle est la qualité de vie au travail, le travail en plein air, un cadre de travail beau, regarder le ciel et écouter le chant des oiseaux : **nous défendons un rapport sensible au monde.**

[59]https://librairie.ademe.fr/cadic/767/couts-energies-renouvelables-et-recuperation-donnees-2019-010895.pdf
[60] https://librairie.ademe.fr/cadic/2889/mix-electrique-rapport-2015.pdf
[61]https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/communique-n.10-def-ademe-agrivoltaisme.pdf
[62]https://www.agroforesterie.fr/agroforesterie-contributions.php

Il n’est pas souhaitable de dégrader cette qualité de vie au travail alors que c’est un secteur qui doit recruter massivement dans les prochaines années avec le départ des baby boomer à la retraite. Travailler sous des panneaux c’est dégrader notre qualité de vie au travail, c’est aussi dégrader l’environnement et les paysages de tous pour le bénéfice de quelques propriétaires et promoteurs. Un parc photovoltaïque sur des terres agricoles et naturelles, quelque soit sa surface et son implication citoyenne, s'apparente à zone industrielle. Nous refusons l' industrialisation des campagnes.

Nous souhaitons vivre dignement de notre métier qui n'est pas de produire de l'énergie.
L'unique raison de la pression industrielle actuelle sur les terres agricoles, naturelles et forestières est financière. Favoriser le PV sur ces terres est un choix politique cynique que rien dans un budget étatique ne peut justifier. Toute l'agitation des ministères et des agences de l’État pour légitimer ces projets et « l'agrivoltaïsme », est une diversion visant à enrichir des multinationales sur le dos des difficultés du monde paysan.

En mettant notre outil de production à disposition de ces sociétés, nous les enrichissons et dépossédons les paysan.es de leurs possibilités d'autonomie. Nous appelons à refuser massivement ces projets !

Organisations qui nous soutiennent et dénoncent ces projets

SNUITAM-FSU national
Syndicat National Unitaire Interministériel des Territoires de l'Agriculture de la Mer
Yacina LOILLIER, secrétaire nationale du SNUITAM FSU

Les Amis de la Terre – France

SNUITAM-FSU Occitanie

France Nature Environnement Midi-Pyrénées
fédération d'associations de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie, forte de 134 associations membres

collectif Toutes Nos Énergies – Occitanie Environnement
qui regroupe près d'une centaine d'associations occitanes qui se battent contre l'implantation désordonnée et massive de centrales éoliennes industrielles.

Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées

Confédération Paysanne de l'Occitanie

Délégation de l'Occitanie de Sites et Monuments

Association de Sauvegarde du Patrimoine Archéologique Aveyronnais

Association Filière Paysanne

La Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aveyron

la Confédération Paysanne de l'Aveyron

Les Faucheurs Volontaires Aveyron

le Comité Causse Comtal, association agréée protection de l'environnement

Fédération pour la Vie et la Sauvegarde des Grands Causses, association agréée protection de l'environnement

APABA les bios en Aveyron (Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron)

Délégation de Rodez Sites et Monuments

Avenir Causse Comtal, membre de CO-27-XII-Environnement

Association APIFERA, pour la connaissance et la préservation de la nature.
Syndicat Solidaires Aveyron

Canopée

Biodiva

Les Jeudis en Questions

Les Ateliers du Geste

Ranimons la cascade !

Nature et Progrès Aveyron

Collectif du Vallon d'information sur les objets connectés et champs électromagnétiques artificiels

MAN Aveyron (Mouvement pour une Alternative Non-violente)

Collectif CO-27-XII Environnement

collectif associatif de 27 associations de protection de l'environnement, de la biodiversité et du patrimoine en Aveyron

Université Rurale du sud Aveyron

Association Plateau survolté

Collectif pour la préservation des terres agricoles du ruthénois-CPTAR

Association « Les prés de la Garde » (Nièvre)

L'association Hurlevent (34390 – Prémian)

Protégeons nos espaces pour l'Avenir, membre de CO-27-XII Environnement

Vents à contre-courant, membre TNE/OE, membre Vent de Colère

La France Insoumise Aveyron

Europe Écologie Les Verts Aveyron

Collectif de réflexion citoyenne sur la vidéosurveillance à Marcillac-Vallon

Association Environnement Juste

Association Terres du Larzac, Terres de Biodiversité, Terres de Paysans

COLLECTIF CITOYEN DU PAYS SAINT-AFFRICAIN

Attac-Pays Basque

ATTAC 87

CNT 12-46, Confédération Nationale du Travail Aveyron-Lot

UCL- Union Communiste Libertaire de l'Aveyron

Parti Communiste de l'Aveyron

collectif ELZEARD-LURE-EN-RESISTANCE (Alpes de Haute Provence)

Le collectif d'habitants de Montcuq, Bouloc, Lauzerte et des environs

Collectif d'Union pour le Respect du Territoire et de l'Identité des Lieux, Curtil saint Seine (21)

Stop à la pollution visuelle et environnementale de nos paysages, Sarrant -Gers

le Collectif Citoyen pour un Autre Photovoltaïque dans les Alpes du Sud

Collectif Citoyen Ouest Audois – CCOA11

… et le Collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal !!!

Voltalia, AKUO et JP Energie :

tenez-le vous pour dit, les dolmens du Causse Comtal deviennent la tombe de l'agrivoltaïsme !

Le 1er août 2022 par le collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal
touroulisducaussecomtal@gmail.com
CCAVES.ORG